

VOUS ETES UNE COMMUNE ENGAGEE : DEVENEZ VILLE COVID ATTITUDE

Qu'est-ce que l'initiative Ville COVIDATTITUDE pour les communes ?

Cette démarche consiste à valoriser l'implication des communes à la sensibilisation de la population au COVID19.

La notion de COVIDATTITUDE est à présent à entendre au sens large et concerne l'ensemble de la population (plus uniquement le public jeune).

Afin de devenir Ville COVID ATTITUDE, la commune devra remplir les 4 critères ci-dessous.

Critères cumulatifs à remplir pour devenir une Ville COVIDATTITUDE :

- ▶ Votre commune a participé à l'organisation d'un dépistage en commune (en lien avec l'ARS, la Croix-Rouge, la Mutualité Française)
- ▶ Votre commune a déjà mené une ou des actions spécifiques COVID19 (sensibilisé la population au respect des gestes barrières, information, formation, action COVID ATTITUDE,...)
- ▶ Votre commune projette une action spécifique COVID19 dans les 3 mois à venir
- ▶ Votre commune participe à diffuser la Charte #COVIDATTITUDE

Votre candidature est attendue avant le 31 janvier 2021 et devra être transmise à l'adresse suivante : ARS971-COVID-ATTITUDE@ars.sante.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé. Une fiche de candidature vous est envoyée conjointement à ce courrier.

Un jury composé de membres de l'ARS et de l'IREPS analysera les candidatures en février. Vous recevrez par la suite un courrier vous signifiant le résultat pour votre commune. L'attribution se fera officiellement avec la Directrice générale de l'ARS début avril. La presse sera conviée.

Les communes étant « Ville COVIDATTITUDE » figureront sur le site internet de l'ARS et de l'IREPS.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre dynamisme.

Madame le Dr. Valérie Denux
Directrice Générale de l'ARS Guadeloupe,
Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Madame le Dr. Florelle BRADAMANTIS
Directrice Générale Adjointe

